

(N° 73.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1858.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de la Guerre un crédit extraordi- naire de 158,000 francs.

(Voir les N° 116 et 137 de la Chambre des Représentants, et le N° 62 du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE RENESSE-BREIDBACH, Président ; le Vicomte DESMANET DE BIESME, le Baron DE PÉLICHY-VAN HUERNE, VAN SCHOOR, MOSSELMAN, VAN NAEMEN et SACQUELEU, Rapporteurs.

MESSIEURS,

Votre Commission de la guerre, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer, vu l'urgence, et sur la proposition de M. le Ministre de la Guerre, l'adoption du crédit extraordinaire de 158,000 francs, pour travaux d'achèvement et d'amélioration au matériel du génie.

Les ressources ordinaires suffiront pour couvrir ce crédit.

La nécessité d'allouer des sommes extraordinaires pour mettre dans un état normal le matériel de l'artillerie et du génie, longtemps négligé, a été reconnue par les recherches des comités et de la Commission mixte qui ont examiné, en 1851, toutes les questions relatives à notre établissement militaire.

Il y a donc nécessité pour la législature de voter le crédit.

Le Président,

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH.

Le Rapporteur,
CH. SACQUELEU.